

# Programme pour inciter la création de logements neufs et abordables



## Un coup de main pour faire grandir l'offre de logements abordables

### Objectifs

- Stimuler la création de logements neufs et abordables afin de mieux répondre aux besoins de personnes vivant dans les secteurs des Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Cartier et Centre-ville.
- Particulièrement au centre-ville, introduire une plus grande offre de logements abordables dans les projets immobiliers privés pour favoriser l'inclusion et la mixité sociale.

### Bénéficiaires admissibles

- Propriétaires de nouveaux immeubles locatifs dans les secteurs des PPU Cartier et Centre-ville

### Faits saillants

- 1 500 logements créés en 3 ans, dont 225 à 375 logements abordables
- Typologies ciblées : studios, 1 à 3 chambres
- Programme ouvert en continu, selon les opportunités

### Les grandes lignes du programme

- Un soutien concret aux promoteurs immobiliers
  - Un incitatif financier pour les projets de constructions neuves : un crédit de taxes de 10 ans calculé selon le pourcentage de logements abordables intégrés (15 % ou 25 %).
    - Le taux de taxe est bonifié s'il y a au moins 20 % de logements abordables de 2 chambres à coupler ou plus dans le projet.
  - Une compensation supérieure aux pertes locatives potentielles.
- Un soutien aux locataires
  - Un loyer qui représente moins de 30 % de leurs revenus.
- Un processus simple et rapide
  - Le dépôt des demandes est simplifié (sans lourdeurs administratives).
  - Le certificat d'admissibilité est délivré en 40 jours ou moins.
  - Les travaux doivent débuter dans les 12 mois.

# Fonds pour accélérer la réalisation de projets sociaux



## Faciliter le financement pour bâtir plus vite

### Objectifs

- Réduire les délais de mise en chantier des logements sociaux en soutenant financièrement les étapes critiques d'avant-projet.

### Bénéficiaires admissibles

- Coopératives d'habitation
- Organismes à but non lucratif (OBNL)
- Office municipal d'habitation de Laval

### Faits saillants

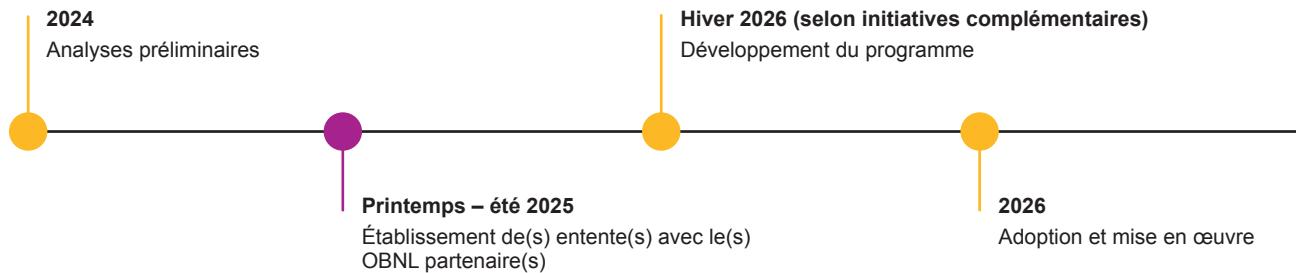
- Objectif de soutenir une vingtaine de projets sur 3 ans, ce qui représente environ 1 000 logements.
- Complémentarité avec les programmes de financement existants.
- Réponse aux besoins des organismes porteurs de projets de logements sociaux.
- Multiples intervenants consultés pour établir les balises du programme.
- Programme ouvert en continu, en fonction des occasions et de la demande.

- Outil supplémentaire aux initiatives municipales déjà déployées par la Ville en matière de logement social : mise à disposition de terrains, gratuité des frais de permis, assouplissements réglementaires, service d'accompagnement.
- Alignment avec les priorités municipales pour une ville inclusive.

### Les grandes lignes du fonds

- Un levier pour débloquer des projets plus rapidement
  - En offrant un appui financier en amont des programmes gouvernementaux.
  - En assurant la réalisation des études préalables aux projets de constructions neuves (plans, analyses, etc.).
  - En accélérant l'octroi de financement gouvernemental.
  - En permettant une meilleure prévisibilité aux partenaires financiers et communautaires.
- Une aide directe aux porteurs de projets à but non lucratif
  - La subvention peut atteindre 50 000 \$ par projet.
  - Les demandes pourront être traitées rapidement.

# Aide municipale pour sortir des immeubles du marché spéculatif



## Des logements accessibles pour de bon

### Objectifs

- Soustraire des immeubles du marché privé pour garantir leur accessibilité à long terme et bâtir un parc immobilier hors marché durable.

### Bénéficiaires admissibles

- Organismes à but non lucratif (OBNL).

### Faits saillants

- Effets rapides puisque les interventions concernent des immeubles déjà construits.
- Offre de logements abordables pérenne et protégée.
- Réduction durable de la pression sur les loyers.
- Renforcement du parc immobilier non lucratif.
- Prévention des rénos-éviictions.

### Les grandes lignes de l'aide municipale

- La subvention couvre la mise de fonds requise pour acquérir des immeubles locatifs existants.
- Déploiement en 2 phases :
  - À court terme (2025) :
    - Établir une ou des ententes avec un ou des OBNL afin de permettre l'acquisition de +/-75 logements.
    - 3,75 M\$ sont réservés au budget 2025.
  - À moyen terme (2026-2027) :
    - Créer un arrimage avec d'autres initiatives de financement (à l'étude). Cet effet de levier permettrait d'augmenter l'impact de l'aide municipale.
    - Concevoir et adopter un programme municipal d'acquisition d'immeubles locatifs.